

Notice – PLATEFORME GDPR



Généralités

Toute occupation du domaine public nécessite une autorisation de voirie de la part du gestionnaire. Ceci afin de déterminer la faisabilité et de fixer les conditions de réalisation et les limites.

Je dois solliciter l'autorisation et faire une demande quand je souhaite :

- Effectuer des travaux en limite de ma propriété (clôture, portail...)
- Me raccorder au réseau d'eaux pluviales
- Effectuer des travaux sur le domaine public ou en bordure de voie (chaussée, trottoir, accotement, ...)
- Définir ma limite de propriété
- ...

Informations : Cette plateforme ne traite pas les demandes d'intention de commencement de travaux (DICT), les déclarations d'ouverture de chantier (DOC) ni les demandes d'arrêt de circulation.

Nos délais d'instruction sont de 30 jours ouvrés maximum.

Nos permissions de voirie sont valables 6 mois.

Merci d'effectuer vos demandes dans un délai raisonnable.

Table des matières

I.	Authentification	4
a)	Inscription	4
b)	Connexion	4
II.	Page d'accueil – Présentation	5
Menu	6	
Faire une demande	6	
Carte.....	7	
Liste des demandes effectuées.....	8	
III.	Mon compte.....	9
IV.	Nouvelle demande.....	10
A.	Permission de voirie.....	10
1.	Localisation	10
2.	Demande.....	11
3.	Demandeur	12
4.	Chantier.....	12
5.	Pièces jointes	13
6.	Attestation	13
B.	Permission de voirie – Aménagement d'accès	14
1.	Localisation	14
2.	Demande.....	15
3.	Demandeur	16
4.	Chantier.....	16
5.	Pièces jointes	17
6.	Attestation	17
C.	Demande d'alignement individuel.....	18
1.	Localisation	18
2.	Demandeur	20
3.	Chantier.....	20
4.	Pièces jointes	21
5.	Attestation	21
V.	Demande transférée pour instruction	22
VI.	Statuts de la demande	23
a)	Transféré pour instruction	23
b)	Réorienté.....	23
c)	Demande de complétude	23
d)	Complétude réalisée	23

e)	Dossier en signature.....	23
f)	Avis défavorable.....	23
g)	Avis favorable.....	23
VII.	Avis favorable – Arrêté.....	24
a)	Arrêté	24
b)	Prolongation.....	24
b)	Réceptions.....	24

I. Authentification

Avant de pouvoir accéder à la plateforme, vous devez créer un compte en cliquant sur s'inscrire.

Information : Un seul compte sera créé par concessionnaire et un seul compte par commune également.



a) Inscription



Pour vous inscrire vous devez avoir une adresse email valide et créer un mot de passe.

Vous recevrez un premier mail de contact@clicmap.fr vous demandant de valider votre compte.

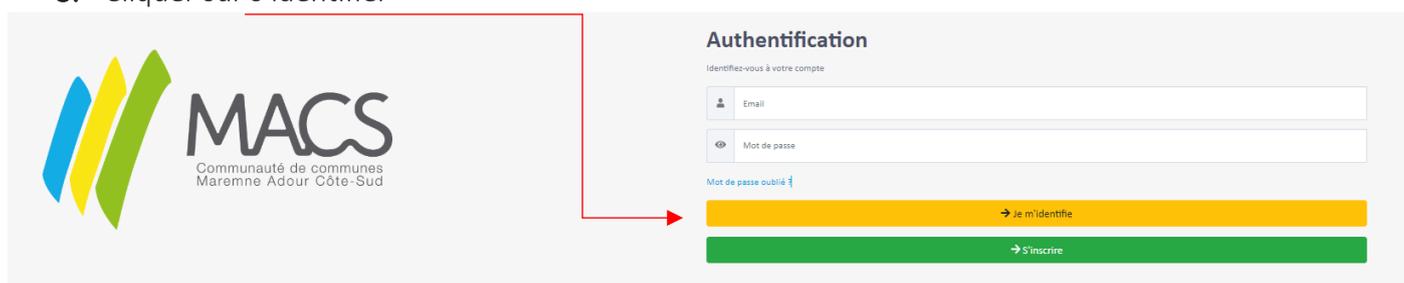
Assurez-vous de bien recevoir les mails provenant de contact@clicmap.fr afin de recevoir tous les mails de notifications de la plateforme par la suite.

Merci de vérifier vos courriers indésirables (spams).

b) Connexion

Une fois votre email vérifié, vous pouvez à présent vous connecter.

1. Renseigner votre email
2. Renseigner le mot de passe choisi lors de votre inscription
3. Cliquer sur s'identifier



II. Page d'accueil – Présentation

1

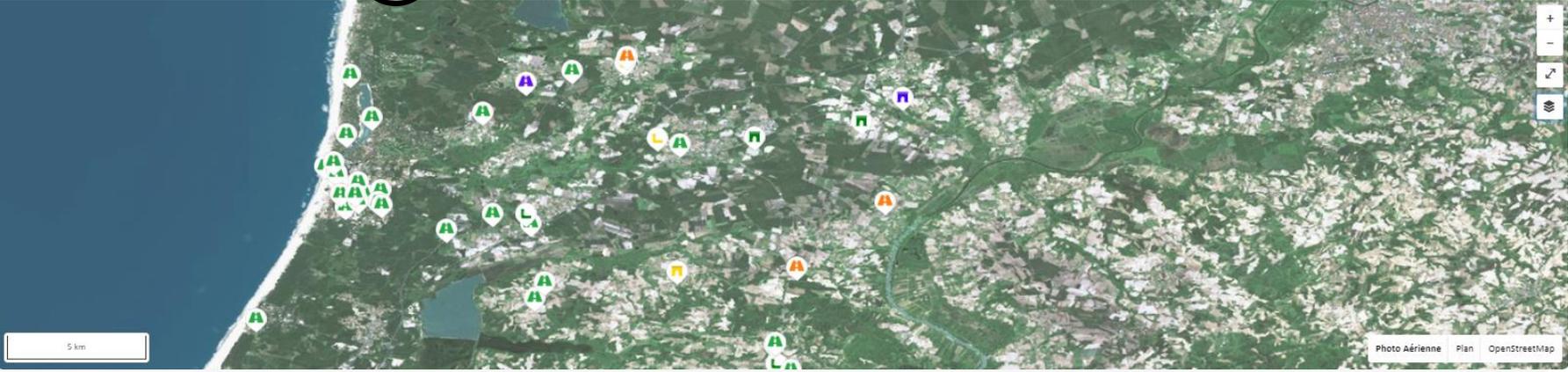


Prénom NOM
mail

MENU

-  Demandes de voirie >
-  Mon compte >
-  Se déconnecter >

Localisation des demandes
3 CARTE
Afficher / Masquer carte



 Nouvelle demande
2 FAIRE UNE DEMANDE
50
Filtrer par date de début
Recherche
Rechercher
X

ID	TYPE	STATUT	LOCALISATION	DEMANDEUR	NUMÉRO AFFAIRE	VILLE	DÉPÔT	DÉBUT	ACTIONS
139						Saint-Jean-de-Marsacq	07/12/2022	09/12/2022	 
138						Capbreton	05/12/2022		 
137						Benesse-Maremne	25/11/2022	16/01/2023	 
136						Saint-Geours-de-Maremne	25/11/2022	09/01/2023	 

4

**LISTE DES
DEMANDES
EFFECTUEES**

Menu **1**

 **Demandes de voirie** >

Vous pouvez accéder à la liste de l'ensemble de vos demandes. Il s'agit de la page d'accueil par défaut.

 **Mon compte** >

Vous pouvez accéder à votre profil et le modifier (*voir p. 9*)

 **Se déconnecter** >

Vous pouvez vous déconnecter de la plateforme et vous êtes renvoyé sur la page d'authentification.

Faire une demande **2**

 **Nouvelle demande** ▾

En cliquant sur nouvelle demande, vous pouvez choisir le type de demande que vous souhaitez faire.

Permission de voirie

Permission de voirie : Demande pour des travaux sur le domaine public (réseaux, ...)

Permission de voirie - Aménagement d'accès

Permission de voirie – Aménagement d'accès : Demande pour les modifications/ création d'accès (bordure bateau pour un trottoir, changement d'un portail, ...)

Demande d'alignement individuel

Demande d'alignement individuel : Demande pour déterminer la limite d'une parcelle privée avec le domaine public

Transférée pour instruction	
Avis favorable	
Avis défavorable	
Transférée en complétude	
Complétude réalisée	
Réorienté	

En cliquant sur le , vous obtenez les intitulés des différents statuts de votre demande (voir p. 23).

La carte permet de localiser vos demandes sur le territoire de MACS.

Modes d'affichage



ZOOM



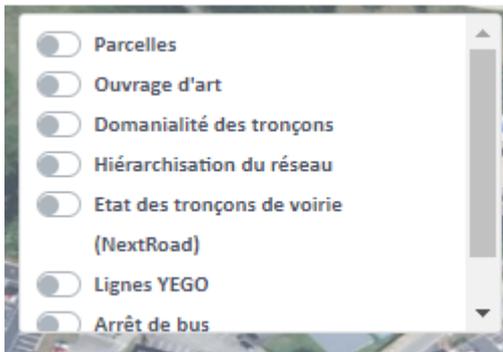
Vous pouvez l'afficher ou la masquer



Plein écran



Couches : permet de superposer des informations sur la carte



Parcelles = références cadastrales

Ouvrages d'art = ponts, buses, dalots, ... du territoire MACS

Domanialités des tronçons = compétences des voiries

Hiérarchisation du réseau = trafics routiers

Etat des tronçons de voiries (diagnostic établi en 2020)

Lignes YEGO = itinéraires bus

- Domanialités des tronçons = compétences des voiries

Les voies bleues : voies communales

Les voies roses : voies privées

Les voies violettes : voies privées communales

Les voies jaunes : voies départementales

Les voies oranges : voies départementales en agglomération

Les voies vertes : « voies vertes » voies partagées pétons et cycles

La communauté de communes MACS est compétente sur les voies bleues, vertes et sur les aménagements de sécurités s'ils existent des voies départementales en agglomération (voies oranges).

- Hiérarchisation du réseau = trafics routiers

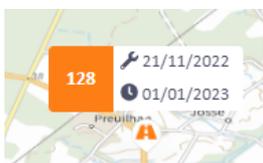
Trafic très faible – Trafic faible – Trafic moyen – Trafic fort

- Etat des tronçons de voiries (diagnostic établi en 2020)

Très bon état – Bon état – Etat moyen – Mauvais état



Vous pouvez sélectionner le type de carte (fond de carte)



En cliquant sur une puce, vous pouvez obtenir des informations brèves sur la demande concernée (128 n° de demande – 21/11/2022 date des travaux – 01/01/2023 date de dépôt de la demande).

Liste des demandes effectuées

4

Vous retrouvez l'ensemble des demandes effectuées

ID	TYPE	STATUT	LOCALISATION	DEMANDEUR	NUMÉRO AFFAIRE	VILLE	DÉPÔT	DÉBUT	ACTIONS
139			105 Route du Treytin	Sébastien Faury	TEST2	Saint-Jean-de-Marsacq	07/12/2022	09/12/2022	

ID – le numéro de la demande

Type – le type de la demande

Statut – le statut de la demande (*voir p.23*)

Localisation – le lieu concerné par la demande

Demandeur – le nom du demandeur (le nom renseigné dans le profil « Mon compte »)

Numéro d'affaire – Si le demandeur a renseigné un n°

Ville – Commune concerné par la demande

Dépôt – date à laquelle le demandeur a effectué sa demande

Début – date à laquelle le demandeur souhaite commencer les travaux

Actions – permet de voir les détails de la demande. permet de localiser sur la carte le lieu de la demande

Vous pouvez également trier et filtrer vos demandes

50

La croix rouge permet d'annuler les filtres.

III. Mon compte

Le renseignement des champs concernant le profil est à réaliser avant la première demande.

Il sera ainsi plus facile et rapide d'effectuer une demande.

Le statut du demandeur est important.

Le mail renseigné correspond au mail d'identification de la plateforme.

C'est à ce mail que les arrêtés (autorisant les travaux ou définissant l'alignement) seront envoyés.

Utilisateur

Avatar : 

Nature :

Titre * : -

Coordonnées

Numéro : Extension : Type de voie :

Nom de voie :

Localité : Code postal :

Adresse email * :

Téléphone * :

IV. Nouvelle demande

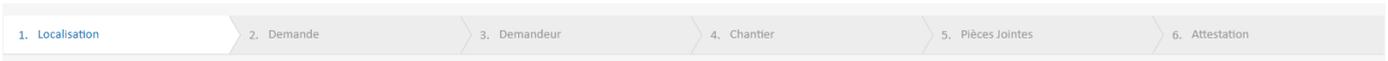
A. Permission de voirie

Lors d'une demande de permission de voirie, on demande une autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public.

1. Localisation

Localisation

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande



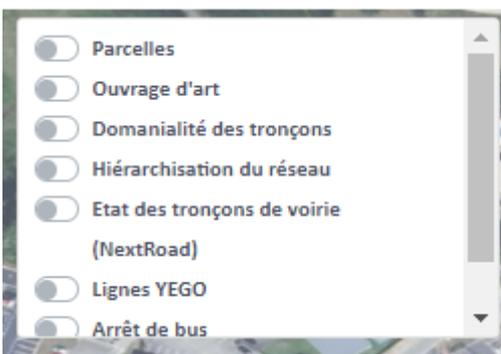
La barre de recherche permet de renseigner l'adresse concernée par la demande et la carte localisera automatiquement les travaux.

Localisation du site concerné par la demande



Il est possible déplacer la puce rouge. L'adresse sera automatiquement actualisée, notamment le n° de la voie.

Il est également possible d'afficher différentes « couches » sur le fond de plan.



Rappels sur la domanialité (compétence) :

Les voies bleues : voies communales

Les voies roses : voies privées

Les voies violettes : voies privées communales

Les voies jaunes : voies départementales

Les voies oranges : voies départementales en agglomération

Les voies vertes : « voies vertes » voies partagées pétons et cycles

La communauté de communes MACS est compétente sur les voies bleues, vertes et sur les aménagements de sécurités s'ils existent des voies départementales en agglomération (voies oranges).

Il n'est pas possible de faire une demande sur une commune hors du territoire de MACS.

Il n'est pas possible de faire une demande sur une voie qui n'est pas de compétence MACS.

Dans les deux cas, un message rouge s'affichera vous indiquant l'anomalie. Exemple :

Ce type de voie : "Voie privée" ne fait pas partie de la gestion de MACS.

Veuillez vérifier la localisation du chantier.

Il est impératif de dessiner l'emprise des travaux sur la voirie concernée.

Sans le dessin, vous ne pourrez pas poursuivre votre demande.



Pour les permissions de voirie – Travaux, il est demandé de schématiser un polygone. 

Il est possible de dessiner plusieurs polygones, représentant plusieurs emprises pour le chantier.

En cas d'erreur, il est également possible de supprimer un dessin en sélectionnant le dessin (il devient bleu) et en cliquant sur la poubelle  .

Adresse

L'adresse complète est saisie automatiquement lors de la recherche de localisation et en cas de déplacement de la puce rouge

Les parcelles sont renseignées automatiquement grâce au dessin réalisé sur la carte.

Projet

Merci de renseigner l'objet de la demande.

Le n° d'affaire est facultatif.

2. Demande

Informations complémentaires

Date prévue de début d'application * :

Il s'agit des dates envisagées pour les travaux.

Date prévue de fin d'application * :

Pour rappel, nos délais d'instruction sont de 30 jours maximum et vous devez attendre d'avoir l'arrêté autorisant les travaux avant de commencer.

Nombre de jours :

3. Demandeur

Lorsque vous cliquez sur **Je suis le demandeur**, les informations complétées dans la rubrique « Mon compte » sont renseignées automatiquement.

Si le demandeur est différent du bénéficiaire, il suffit de cliquer sur « le bénéficiaire est différent du demandeur ».

Identité

Je suis le demandeur

Statut : Particulier Entreprise Service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération

Dénomination : N° SIRET :

Représenté par : Nom du représentant :

Coordonnées

Numéro : Extension : Type de voie :

Nom de voie :

Localité : Code postal :

Téléphone : Adresse email :

Le Bénéficiaire est différent du demandeur

Le Bénéficiaire est différent du demandeur

Le demandeur pour alors compléter en plus de ses informations (identité et coordonnées), les informations du bénéficiaire (identité et coordonnées).

4. Chantier

Merci de renseigner le plus d'information possible afin de faciliter l'instruction de votre demande.

Nature des travaux

Il est obligatoire de sélectionner un type de travaux

Type(s) de travaux : Saillie ou Surplomb Pose de compteur / branchement aux réseaux Ouvrages divers

Cela ouvrira un nouvel onglet demandant des informations complémentaires suivant le type de travaux sélectionné.

En cas de modification ou d'édification de clôture ou mur, merci de compléter le tableau :

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
En retrait de l'alignement	<input type="text"/> m	<input type="text"/> m	<input type="text"/> m

5. Pièces jointes

3 pièces jointes sont à fournir obligatoirement.

Plan de localisation précis 1/1000 ou 1/2000 * :

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 * :

Photo * :

On peut choisir un fichier par recherche en cliquant sur ou venir directement le glisser.

6. Attestation

Attestation et signature par la personne ayant déposé la demande (lieu, nom, prénom et qualité).

Si vous êtes un particulier, vous pouvez mettre le symbole « / » pour la qualité.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies *

Fait à * :

Le :

Nom * :

Prénom * :

Qualité * :

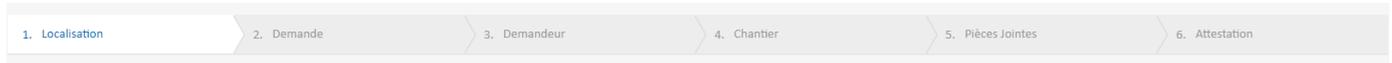
B. Permission de voirie – Aménagement d'accès

Lors d'une demande de permission de voirie – Aménagement d'accès, on demande une autorisation de créer ou modifier son accès sur le domaine public.

1. Localisation

Localisation

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande



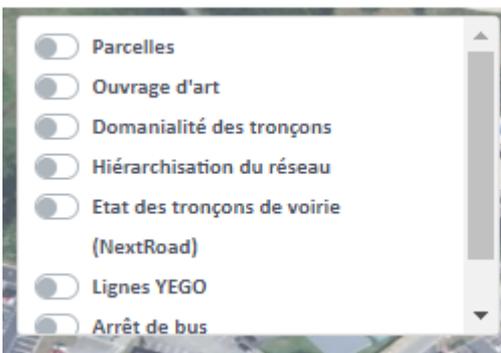
La barre de recherche permet de renseigner l'adresse concernée par la demande et la carte localisera automatiquement les travaux.

Localisation du site concerné par la demande



Il est possible de déplacer la puce rouge. L'adresse sera automatiquement actualisée, notamment le n° de la voie.

Il est également possible d'afficher différentes « couches » sur le fond de plan.



Rappels sur la domanialité (compétence) :

Les voies bleues : voies communales

Les voies roses : voies privées

Les voies violettes : voies privées communales

Les voies jaunes : voies départementales

Les voies oranges : voies départementales en agglomération

Les voies vertes : « voies vertes » voies partagées pétons et cycles

La communauté de communes MACS est compétente sur les voies bleues, vertes et sur les aménagements de sécurités s'ils existent des voies départementales en agglomération (voies oranges).

Il n'est pas possible de faire une demande sur une commune hors du territoire de MACS.

Il n'est pas possible de faire une demande sur une voie qui n'est pas de compétence MACS.

Dans les deux cas, un message rouge s'affichera vous indiquant l'anomalie. Exemple :

Ce type de voie : "Voie privée" ne fait pas partie de la gestion de MACS.

Veuillez vérifier la localisation du chantier.

Il est impératif de dessiner le point d'accès sur la voirie concernée.
Sans le dessin, vous ne pourrez pas poursuivre votre demande.



Pour les permissions de voirie – Aménagement d'accès, il est demandé de dessiner des points. Les points d'accès souhaités.

Il est possible de dessiner plusieurs points pour demander plusieurs accès.

En cas d'erreur, il est également possible de supprimer un dessin en sélectionnant le dessin (il devient bleu) et en cliquant sur la poubelle  .

Adresse

L'adresse complète est saisie automatiquement lors de la recherche de localisation et en cas de déplacement de la puce rouge

Les parcelles sont renseignées automatiquement grâce au dessin réalisé sur la carte.

Projet

Merci de renseigner l'objet de la demande.

Le n° d'affaire est facultatif.

2. Demande

Informations complémentaires

Date prévue de début d'application * :

Il s'agit des dates envisagées pour les travaux.

Date prévue de fin d'application * :

Pour rappel, nos délais d'instruction sont de 30 jours maximum et vous devez attendre d'avoir l'arrêté autorisant les travaux avant de commencer.

Nombre de jours :

3. Demandeur

Lorsque vous cliquez sur **Je suis le demandeur**, les informations complétées dans la rubrique « Mon compte » sont renseignées automatiquement.

Si le demandeur est différent du bénéficiaire, il suffit de cliquer sur « le bénéficiaire est différent du demandeur ».

Identité

Je suis le demandeur

Statut : Particulier Entreprise Service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération

Dénomination : N° SIRET :

Représenté par : Nom du représentant :

Coordonnées

Numéro : Extension : Type de voie :

Nom de voie :

Localité : Code postal :

Téléphone : Adresse email :

Le Bénéficiaire est différent du demandeur

Le Bénéficiaire est différent du demandeur

Le demandeur pour alors compléter en plus de ses informations (identité et coordonnées), les informations du bénéficiaire (identité et coordonnées).

4. Chantier

Merci de renseigner le plus d'information possible afin de faciliter l'instruction de votre demande.

Aménagement d'accès

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
En retrait de l'alignement	<input type="text"/> m	<input type="text"/> m	<input type="text"/> m

Merci de préciser la position du futur portail, de la clôture et de la haie le cas échéant.

Merci de préciser également s'il y a un fossé. Des informations complémentaires seront alors demandées.

5. Pièces jointes

3 pièces jointes sont à fournir obligatoirement.

Plan de localisation précis 1/1000 ou 1/2000* :

On peut choisir un fichier par recherche en cliquant sur **Déposer** ou venir directement le glisser.

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000* :

Photo* :

6. Attestation

Attestation et signature par la personne ayant déposé la demande (lieu, nom, prénom et qualité).

Si vous êtes un particulier, vous pouvez mettre le symbole « / » pour la qualité.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies *

Fait à* :

Le :

Nom* :

Prénom* :

Qualité* :

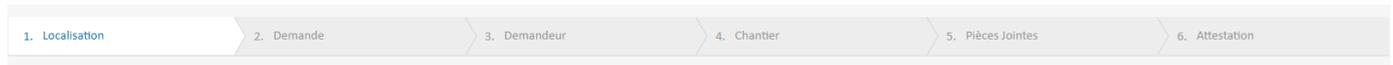
C. Demande d'alignement individuel

Lors d'une demande d'alignement individuel, on demande la limite entre le domaine privé et le domaine public.

1. Localisation

Localisation

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande



La barre de recherche permet de renseigner l'adresse concernée par la demande et la carte localisera automatiquement les travaux.

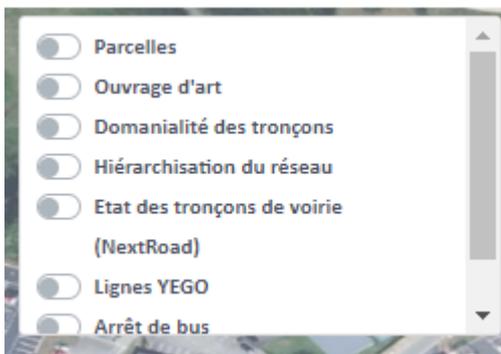
Localisation du site concerné par la demande

Rechercher une adresse...



Il est possible de déplacer la puce rouge. L'adresse sera automatiquement actualisée, notamment le n° de la voie.

Il est également possible d'afficher différentes « couches » sur le fond de plan.



Rappels sur la domanialité (compétence) :

Les voies bleues : voies communales

Les voies roses : voies privées

Les voies violettes : voies privées communales

Les voies jaunes : voies départementales

Les voies oranges : voies départementales en agglomération

Les voies vertes : « voies vertes » voies partagées pétons et cycles

La communauté de communes MACS est compétente sur les voies bleues, vertes et sur les aménagements de sécurités s'ils existent des voies départementales en agglomération (voies oranges).

Il n'est pas possible de faire une demande sur une commune hors du territoire de MACS.

Il n'est pas possible de faire une demande sur une voie qui n'est pas de compétence MACS.

Dans les deux cas, un message rouge s'affichera vous indiquant l'anomalie. Exemple :

Ce type de voie : "Voie privée" ne fait pas partie de la gestion de MACS.

Veuillez vérifier la localisation du chantier.

Il est impératif de dessiner les limites concernées par la demande sur la voirie considérée.
Sans le dessin, vous ne pourrez pas poursuivre votre demande.



Pour les alignements, il est demandé de dessiner une ligne. La partie de la parcelle à délimiter.

Il est possible de dessiner plusieurs lignes.

En cas d'erreur, il est également possible de supprimer un dessin en sélectionnant le dessin (il devient bleu) et en cliquant sur la poubelle  .

Adresse

L'adresse complète est saisie automatiquement lors de la recherche de localisation et en cas de déplacement de la puce rouge

Les parcelles sont renseignées automatiquement grâce au dessin réalisé sur la carte.

Projet

Merci de renseigner l'objet de la demande.

Le n° d'affaire est facultatif.

2. Demandeur

Lorsque vous cliquez sur **Je suis le demandeur**, les informations complétées dans la rubrique « Mon compte » sont renseignées automatiquement.

Si le demandeur est différent du bénéficiaire, il suffit de cliquer sur « le bénéficiaire est différent du demandeur ».

Identité

Je suis le demandeur

Statut : Particulier Entreprise Service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération

Dénomination : N° SIRET :

Représenté par : Nom du représentant

Coordonnées

Numéro : Extension : Type de voie :

Nom de voie :

Localité : Code postal :

Téléphone : Adresse email :

Le Bénéficiaire est différent du demandeur

Le Bénéficiaire est différent du demandeur

Le demandeur pour alors compléter en plus de ses informations (identité et coordonnées), les informations du bénéficiaire (identité et coordonnées).

3. Chantier

Merci de renseigner le plus d'information possible afin de faciliter l'instruction de votre demande.

Motifs de la demande

Il est obligatoire de sélectionner un motif

- Implantation d'un bâtiment
- Réalisation d'une clôture
- Plantation d'une haie
- Division parcellaire
- Travaux sur alignement
- Autres (à préciser) :
- Demande faisant suite à une autorisation d'urbanisme

L'arrêté d'alignement ne vaut ni permis de construire, ni déclaration de travaux et ne dispense nullement de toute autorisation administrative nécessaire à la réalisation des travaux projetés

- Le terrain a déjà fait l'objet d'une demande d'arrêté d'alignement

4. Pièces jointes

3 pièces jointes sont à fournir obligatoirement.

Plan de localisation précis 1/1000 ou 1/2000* :

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000* :

Photo* :

On peut choisir un fichier par recherche en cliquant sur **Déposer** ou venir directement le glisser.

5. Attestation

Attestation et signature par la personne ayant déposé la demande (lieu, nom, prénom et qualité).

Si vous êtes un particulier, vous pouvez mettre le symbole « / » pour la qualité.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies *

Fait à* :

Le :

Nom* :

Prénom* :

Qualité* :

V. Demande transférée pour instruction

Une fois la demande terminée, vous êtes sur la page dédiée à votre demande.

n° de votre demande

Permet de revenir à la liste des demandes

Demande n°231

Afficher / Masquer carte



Statut : Transférée pour instruction
Dépôt le 13/02/2023 à 10:23:10

Localisation/Demandeur
Rue de Mancamp, 40140 Soustons
Numéro d'affaire : 1

Travaux
Du : 13/02/2023
Au : 04/03/2023

Informations concernant votre demande

Statut de votre demande

Cerfa 14023*01 complété

Documents

NOM	LIBELLÉ	ACTIONS
TEST PMV-63ea017f622e4.	Photo	
TEST PMV-63ea017f65157.	Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000	
TEST PMV-63ea017f01f8.	Plan de localisation précis 1/1000 ou 1/2000	

Documents joints lors de votre demande

Le n° de demande est créé automatique. Merci de mentionner ce n° en cas de demande d'information auprès du service voirie.

Vous pouvez télécharger et imprimer le cerfa 14023*01 complété.

Vous pouvez visionner ou télécharger vos pièces jointes.

Vous pouvez revenir à la liste de toutes vos demandes.

VI. Statuts de la demande

Les statuts permettent au demandeur de suivre l'état d'avancement de sa demande sans avoir à contacter le service voirie de la communauté de communes MACS.

Un mail sera envoyé au demandeur pour lui notifier que le statut de sa demande a évolué.

a) Transféré pour instruction

Vous avez validé votre demande et vous avez reçu une notification par email avec le n° attribué pour votre demande.

Votre demande est donc en instruction au service voirie. Le délai de 30 jours ouvrés a débuté.

b) Réorienté

Votre demande a été envoyée au département. La communauté de communes MACS n'est pas compétente pour délivrer un arrêté. Il appartient au demandeur de s'assurer que sa demande a été prise en compte par le département.

c) Demande de complétude

Votre dossier ne peut pas être instruit avec les informations communiquées. L'instructeur en charge de votre dossier vous demandera de fournir des pièces supplémentaires pour instruire votre dossier.

Le commentaire de l'instructeur est consultable dans le mail mais également en se rendant dans la demande sur la plateforme en cliquant sur la bulle .

Pour réaliser la complétude, vous devez vous rendre sur votre demande et cliquer sur le crayon jaune pour modifier votre demande .

Durant une demande de complétude, le délai des 30 jours ouvrés est suspendu.

d) Complétude réalisée

Vous avez fourni les éléments demandés. Votre dossier est de nouveau en cours d'instruction et le délai des 30 jours ouvrés est réenclenché.

e) Dossier en signature

L'instruction de votre demande est terminée. Le dossier est en cours de signature électronique par la vice-présidente.

f) Avis défavorable

Le service voirie n'autorise pas les travaux. Vous recevrez un courrier de refus en pièce jointe de la notification de l'avis défavorable.

g) Avis favorable

Le service voirie vous délivre un arrêté vous autorisant les travaux ou définissant la limite du domaine public.

VII. Avis favorable – Arrêté

a) Arrêté

L'arrêté établi est disponible en pièce jointe dans le mail de notification d'avis favorable et est téléchargeable depuis la plateforme sur la demande concernée.

 **Permission de voirie**

 **Statut : Avis favorable**

Dépôt le 21/09/2022 à 15:25:45

 **Télécharger l'arrêté**

Documents

NOM	LIBELLÉ	ACTIONS
2022-T-SVT-6.pdf	Arrêté de décision SIGNÉ	

b) Prolongation

Pour rappel, nos permissions de voirie sont valables 6 mois.

Si les travaux, n'ont pas pu être effectués pendant cette période, vous pouvez faire une demande de

prolongation de permission de voirie en cliquant sur



b) Réceptions

La fonctionnalité est en cours de réalisation...

En cas de problématique sur la plateforme, merci de contacter le service voirie au 05.58.77.58.84.